



Décision CODEP-CLG-2025-008752 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 7 février 2025 portant désignation de l'Autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information et du délégué à la protection des données auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), notamment la section 4 de son chapitre IV ;

Vu le code de la défense, notamment son article R. 2311-6-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-13 ;

Vu la loi n°2017-55 du 20 janvier 2017 modifiée portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 4 novembre 2024 portant nomination du président de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5725/SG du 17 juillet 2014 introduisant la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE).

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000087 du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, notamment ses articles 2 et 5 ;

Décide :

Article 1^{er}

A compter du 7 février 2025, Monsieur Christophe QUINTIN, inspecteur en chef, est désigné Autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information (AQSSI).

Article 2

À compter du 7 février 2025, Monsieur Jean-Louis DAUX est désigné Autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information (AQSSI) adjoint.

Article 3

À compter du 7 février 2025, Monsieur Hacene SEDDIK KHODJA est désigné délégué à la protection des données (DPO).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 7 février 2025.

Signé par :

Pour le président de l'ASNR et par délégation,
le directeur général de l'ASNR,

Olivier GUPTA